

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/04/2025

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 08

Nombre de membres présents : 06

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2025

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO.

Etaient absents : Mr Axel GROMER, Roseline FOUCHÉ, excusés.

Madame Corine CUCCAROLO a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Sept du mois d'Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

⊕ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 19/02/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 19 Février 2025 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

⊕ 2- Approbation du plan de financement des travaux de pose d'une borne incendie sur la route de Castelmayran

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une borne incendie doit être mise en place pour assurer la sécurité des personnes habitant le long de la route de Castelmayran. De plus cette nouvelle borne incendie va permettre la construction de 9 maisons dans le nouveau lotissement « Le Clos de Saint'A ».

Le devis pour la fourniture et la pose de cette borne, établi par le SMEC, s'élève à 5 289,78 € TTC. Monsieur le Maire va demander à la communauté de communes Terres des Confluences de pouvoir bénéficier du Fonds de Concours pour la prise en charge de 50 % de ces travaux.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financeur	Montant HT
Terres des Confluences : Fonds de concours	2 204,08 €
Autofinancement de la commune	2 204,08 €

Votants : 06 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 06

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

 **3 – Approbation du plan de financement des travaux de sécurisation de la toiture du bâtiment communal abritant le local des chasseurs**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une branche de peuplier est tombé sur le toit du bâtiment communal, elle a endommagé le faîtage et a abimé la toiture.

Cette toiture doit être remise en état pour assurer la sécurité des personnes qui viennent dans ce bâtiment communal.

Le devis pour les travaux de sécurisation de la toiture de ce bâtiment, établi par Mr BURET Jérôme, s'élève à 1 908,00 € (non soumis à la TVA).

Monsieur le Maire va demander à la communauté de communes Terres des Confluences de pouvoir bénéficier du Fonds de Concours pour la prise en charge de 50 % de ces travaux.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financeur	Montant HT
Terres des Confluences : Fonds de concours	954,00 €
Autofinancement de la commune	954,00 €

Votants : 06 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 06

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

 **4- Approbation du plan de financement des travaux de précâblage de la fibre optique aux quatre logements de la résidence des Arcades**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux effectués par l'entreprise FURLAN pour le réseau fibre optique des 4 logements ne répondent pas aux exigences de la fibre optique attendues par Octogone Fibre pour le raccordement.

Il convient de refaire des travaux de précâblage pour que chaque logement puisse être relié à la fibre optique et ainsi pouvoir souscrire une offre internet fibre.

Le devis pour les travaux de précâblage de la fibre optique pour les 4 logements, établi par l'entreprise Altitude Infra, s'élève à 2 868,00 € TTC.

Monsieur le Maire va demander à la communauté de communes Terres des Confluences de pouvoir bénéficier du Fonds de Concours pour la prise en charge de 50 % de ces travaux.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Financeur	Montant HT
Terres des Confluences : Fonds de concours	1 195,00 €
Autofinancement de la commune	1 195,00 €

Votants : 06 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 06

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

 **5- Autorisation de demander un prêt à moyen terme pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en 4 logements**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un prêt à moyen terme pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en quatre logements locatifs.

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que des établissements financiers ont été consultés et il présente les offres proposées par deux banques :

- **Propositions du Crédit Mutuel :**

- Prêt moyen terme de 250 000 € avec un taux à 4,15 % sur 9 ans
Total d'annuités versées : 304 618,14 €

- **Propositions de l'Agence France Locale :**

- Prêt moyen terme de 273 000 € avec un taux à 3,30 % sur 10 ans
Total d'annuités versées : 321 632,40 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux offres décide de retenir l'offre du Crédit Mutuel et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce projet et signer toutes les pièces pour la souscription de ce prêt.

Les caractéristiques de cette offre de financement sont les suivantes :

- Montant : 250 000, 00 € (Deux cent cinquante mille Euros)
- Durée : 9 ans
- Taux d'intérêt fixe : 4,15 %
- Frais de dossier de 300 €
- Echéances annuelles constantes en capital et intérêts : 33 853,46 €
- Remboursement anticipé possible sans préavis et à tout moment sans pénalité

Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de prêt à moyen terme du Crédit Mutuel.

Votants : 06 Contre :0 Abstention : 01 Pour : 05

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

 **6- Octroi de la garantie à certains financiers de l'Agence France Locale pour l'année 2025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération aurait dû être prise si les conseillers avaient choisi de retenir l'Agence France Locale pour souscrire un prêt à moyen terme. Suite au choix des conseillers municipaux, cette décision d'octroi de la garantie à certains financiers de l'Agence France Locale n'a plus lieu d'être.

 **7- Vote du taux des 3 taxes – Année 2025**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des trois taxes pour l'année 2025. La taxe d'habitation est de nouveau présente sur l'état de notification car les logements vacants et les résidences secondaires seront désormais soumis à la taxe d'habitation.

Il présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il propose d'augmenter les taux de 3% des taxes cette année et demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette augmentation des trois taux.

Après en avoir délibéré, les conseillers expriment leur souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Monsieur le Maire donne lecture des taux prévus sur l'état fiscal 1259 pour l'année 2025 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 46,81 %.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 115,57 %
- Taxe d'Habitation : 9,54 %

Il soumet cette proposition de taux pour l'année 2025 au vote.

Votants : 06 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 06

(La délibération correspondante est annexée au présent compte rendu)

8- Adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2025 de la commune.

Il procède à la lecture du budget article par article, section de fonctionnement et d'investissement.

- La Section de Fonctionnement est équilibrée au montant de : 337 317,00 €
- La Section d'Investissement est équilibrée au montant de : 819 770,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire. Après en avoir délibéré, il décide à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif de la Commune pour l'année 2025 s'établissant à 337 317,00 € en section de Fonctionnement et à 819 770,00 € en section d'Investissement.

Votants : 06 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 06

(La délibération correspondante est annexée au présent compte rendu)

9- Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAER)

Ce point n'a pas été abordé au cours de ce conseil municipal. Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

Le Maire,
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,
Corine CUCCAROLO

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h30.